

<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2014</p>

Demande de concours technique et financier du SDEC et l'autorisation du Conseil Municipal au Maire pour la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et le SDEC pour les travaux d'éclairage public

Le Conseil Municipal de St Maurice la Souterraine :

- sollicite le concours technique et financier du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC), pour le projet d'éclairage public concernant le réaménagement des installations suite à l'enfouissement des réseaux place du Vieux Puits et rue du Bosquet.
- autorise le maire à signer la convention temporaire de co-maîtrise d'ouvrage entre le SDEC et la commune relative aux installations d'éclairage public qu'il sera nécessaire d'établir avec le SDEC pour la réalisation de l'opération désignée précédemment.

Participation financière pour un voyage scolaire en Angleterre et un voyage en Normandie

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu des courriers provenant de la cité scolaire Raymond Loëwy et du collège Jean Picard le Doux de Bourgneuf, sollicitant une participation financière, concernant respectivement un voyage en Angleterre pour 6 élèves et un voyage en Normandie pour 1 élève.

Après délibération, le Conseil décide de participer financièrement pour chacun des deux voyages.

Durée d'amortissement

Le Maire explique qu'il est nécessaire de fixer la durée d'amortissement des travaux d'encrochement de la lagune du Pommier réalisés en 2013 et propose la durée de 5 ans.

Il fait part du compte 1333 qui est amorti sur 40 ans, mais dont la somme est dérisoire. Il propose de réduire à 3 ans la durée d'amortissement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- que les travaux d'encrochement du Pommier seront amortis sur 5 ans
- que le compte 1333 sera amorti sur 3 ans